

→ LE CALCUL DE LA PAIE

Les mécanismes de la paie des entreprises du spectacle et de l'audiovisuel.

2 jours - 780 € HT

→ OBJECTIFS

- ✓ Maîtriser les mécanismes du bulletin de paie avec les spécificités du spectacle
- ✓ Approfondir les connaissances et la pratique du calcul d'une base de salaire
- ✓ Comprendre les plafonds, les tranches, les régularisations
- ✓ Organiser la chaîne des obligations liées à la paie

→ PUBLIC & PRÉ-REQUIS

- ✓ Responsable ou membre du service de la paie
- ✓ Chargé de préparer, de réaliser ou de contrôler les paies, les déclarations, les états de fin d'année

→ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Formation alternant éléments techniques, apports réglementaires et cas pratiques.
- ✓ Mise en pratique au travers d'exercices

Plan de formation

Effectif • 8 à 10 participants

➤ Le contenu d'un bulletin de paie

- ✓ Les informations légales
- ✓ Les dates et les périodes
- ✓ La "géographie" d'un bulletin
- ✓ La mécanique du bulletin

➤ Les éléments constitutifs de la rémunération

- ✓ Le salaire de base
- ✓ Les rémunérations accessoires soumises et non soumises

➤ La rémunération des intermittents et le bulletin de paie

- ✓ Les cachets
- ✓ Les services de répétition
- ✓ Les heures

➤ Les effectifs

- ✓ Salariés inclus et exclus, présents et équivalents
- ✓ Nouvelles modalités de calcul

➤ La déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels

- ✓ Les professions y ouvrant droit
- ✓ Conséquences de l'application de l'abattement

➤ Les bases de cotisations

- ✓ Les différents bruts
- ✓ Conditions d'applications des plafonds et les tranches
- ✓ GMP pour les cadres
- ✓ Salariés à temps partiel
- ✓ Les bases particulières
- ✓ Régularisation de plafonds

➤ Exercices pratiques : calcul de base des cotisations

- ✓ Calcul de base, de tranche
- ✓ Corrections et commentaires

➤ Les retenues

- ✓ Définition
- ✓ Caisse par caisse

➤ Les déclarations de cotisations

- ✓ Périodicités
- ✓ DSN
- ✓ Règlements des cotisations

➤ Les contrôles

- ✓ Urssaf
- ✓ Inspection du travail et autres organismes



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

→ Remise d'un support écrit
→ GHS s'engage à vous faire travailler sur des
cas pratiques et répondre à des questions concrètes
→ Évaluation par QCM

→ PRATIQUE

Intervenants

Laurent Therriat
Corinne Lebray

Horaires

10h à 13h - 14h à 17h soit une durée de 6 h/jour

N° d'agrément 11753874875

39, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris
T 01 53 34 25 25 > F 01 53 34 25 26 > www.ghs.fr

SARL au capital de 14 400 euros RCS Paris B 327 920 955 N° TVA intracom FR32 327 920 955

→ AVEZ-VOUS BESOIN DE CETTE FORMATION ?

- ✓ Vous faites la paie et vous souhaitez vérifier le détail des calculs que vous obtenez.
- ✓ Quelles sont les caisses et les retenues qui vous concernent ?
- ✓ Que devez-vous payer ? A qui ? Comment "ça se calcule" ?
- ✓ Comment fonctionnent les plafonds ?
- ✓ Pourquoi des abattements ?
- ✓ Deux jours pour comprendre et savoir calculer une paie.